



Avance sur donation d'un bien immobilier

Par **cath27**, le **02/09/2009** à **11:10**

Bonjour,
Mon Mari est actuellement gravement malade et ne peut plus travailler.
Sa soeur, pour nous aider voulait lui racheter sa part sur la donation de la maison de leur mère. Malheureusement les banques ne veulent pas lui accorder un prêt.
Elle voudrait donc nous verser chaque mois une somme qui viendrait en déduction de la part qui lui reviendra au décès de leur mère. Il y a t il un moyen légal de faire cette transaction. Merci pour votre réponse. cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/09/2009** à **12:19**

Bonjour,

Il vous faudrait passer un contrat devant notaire car tout ce qui touche l'immobilier et les successions est de ses compétences. Donc, votre nataire saura, et vous conseilr, et vous établir l'acte en ce sens.

Attention, si vous avez des enfants, ceux-ci pourraient faire opposition à ce type de procédé car cela les déshérite et c'est interdit.

Par **cath27**, le **02/09/2009** à **15:02**

Merci pour votre réponse aussi rapide